



PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue par vidéoconférence à Gatineau, le lundi 13 septembre 2021 à 13 h à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, Audrey Bureau, Gilles Chagnon, Mike Duggan, Maude Marquis-Bissonnette, Isabelle N. Miron, Cédric Tessier, Renée Amyot, Nathalie Lemieux, Gilles Carpentier, Daniel Champagne, Pierre Lanthier, Jean-François LeBlanc, Jean Lessard, Marc Carrière et Martin Lajeunesse sous la présidence de monsieur le conseiller Daniel Champagne.

Sont absents, monsieur le conseiller Jocelyn Blondin et mesdames les conseillères Louise Boudrias et Myriam Nadeau.

Sont également présents, mesdames et messieurs Luc Bard, directeur général par intérim, André Turgeon, directeur général adjoint, Yess Gacem, directeur général adjoint par intérim, Andrée Loyer, directrice exécutive, et M^e Geneviève Leduc, greffière, ainsi que Catherine Bellemare, Jean Boileau, Laurence Gillot, Melvin Jomphe, Josée Laurin, Catherine Leclerc, François Léveillé, Yvan Moreau, M^e Marlène Painchaud, Rachel Rivard, Isabelle Sabourin et Mario St-Pierre.

* Cette présentation est faite lors du conseil municipal spécial du 13 septembre 2021, lequel est tenu par vidéoconférence à Gatineau. Après avoir ouvert le conseil municipal spécial, monsieur le conseiller Daniel Champagne a proposé de le suspendre afin que la présentation suivante soit faite. Monsieur le conseiller Pierre Lanthier a appuyé cette proposition.

CP20210913-P1

HARMONISATION DU FARDEAU FISCAL

Présentation par monsieur Mario St-Pierre et madame Marlène Painchaud.

Monsieur St-Pierre présente l'historique de l'harmonisation du fardeau fiscal suite à la fusion municipale ainsi que l'impact financier de la fin de l'harmonisation du fardeau fiscal.

Madame Painchaud présente le projet de loi d'intérêt privé.

RECOMMANDATIONS :

1. Adopter le libellé proposé quant au projet de loi prolongeant le délai prévu à l'article 137 de la Charte de la Ville de Gatineau.
2. Mandater l'administration à poser l'ensemble des gestes nécessaires en lien avec la procédure d'adoption des projets de loi d'intérêt privé, notamment en faisant publier l'ensemble des avis publics requis, incluant à la Gazette officielle du Québec, afin de permettre le dépôt par le député, à l'Assemblée nationale du Québec ainsi qu'au Directeur de la législation, d'un projet de loi d'intérêt privé intitulé « Loi prolongeant le délai prévu à l'article 137 de la Charte de la Ville de Gatineau », et ce, en conformité au projet de loi d'intérêt privé.
3. Autoriser les Services juridiques à amender au besoin le projet de loi, en conformité avec les commentaires à être reçus, le cas échéant, par les représentants du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Monsieur Bard fait une mise en contexte puisque plusieurs des élus pourraient se demander pour quelles raisons nous arrivons aussi rapidement avec un projet de loi privé. Les services ont eu des échanges avec la MAMH au cours du printemps et au début de l'été en lien avec une harmonisation du fardeau fiscal par un projet de loi privé. L'objectif était de regarder avec le ministère des Affaires municipales ce que nous pourrions intégrer à l'intérieur d'un projet de loi omnibus. En juin dernier, le Ministère nous a informés qu'il n'était pas possible d'avoir recours à un projet de loi omnibus. La semaine dernière, il y a eu des échanges entre les membres du cabinet du maire et le Ministère nous permettant d'ouvrir la porte au dépôt d'un projet de loi privé. Depuis, des discussions ont eu lieu entre le Service des finances et le Ministère pour rédiger le projet de loi privé. Nous avons donc convoqué le conseil municipal aujourd'hui pour vous déposer le projet de loi.

Monsieur le maire ajoute que la proposition de solution a été faite jeudi dernier et il mentionne que toutes les équipes ont travaillé très rapidement. Il indique que c'est un député de Montréal qui sera le porteur du dossier à l'Assemblée nationale. L'accord des députés locaux a été obtenu. Il ne s'agit pas d'une motion de blâme pour nos députés locaux. On comprend que la Ville de Gatineau n'est pas la seule dans cette situation et c'est la raison pour laquelle le dossier sera porté par un député de Montréal. Montréal a des dizaines de milliers de personnes qui sont concernés par le même type de situation.

Monsieur le conseiller Mike Duggan remarque qu'une fusion municipale est complexe et que cela peut prendre plusieurs décennies pour résoudre certains problèmes. Il félicite tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier. Il souhaite savoir si le député qui portera le dossier à l'Assemblée nationale fait partie du gouvernement majoritaire. Il veut voir s'il y a un risque que la demande de Gatineau soit rejetée.

Monsieur le maire indique qu'il s'agit d'un député du gouvernement, mais qu'il n'a pas son nom.

Monsieur le conseiller Martin Lajeunesse est heureux de cette initiative. Il croit que les citoyens visés devraient être avisés de la date d'échéance. Ils ne devront pas être pris par surprise lorsque leurs comptes de taxes subiront une augmentation importante.

Monsieur le conseiller Daniel Champagne demande à monsieur Bard s'il y aura une forme de communication aux personnes touchées par l'initiative. Monsieur Bard répond que nous sommes à regarder cette possibilité.

Monsieur le conseiller Marc Carrière est d'accord avec monsieur Lajeunesse. Il sera important d'informer les citoyens et certaines industries. Il a été surpris lorsqu'il a eu la nouvelle la semaine dernière. Avant la fusion, les coûts d'administration étaient beaucoup moins élevés dans l'est de la Ville. Nous n'avons pas le même marché qu'ailleurs dans la Ville. Il n'était pas là à l'époque ou un délai additionnel de 10 ans a été demandé. Il répète l'importance de consulter les gens qui sont touchés par cette situation.

Fin du comité plénier public à 13 h 23.